Communiqué conjoint UNESCO-CEEAC sur

l'inscription de la Rumba congolaise (République démocratique du Congo et République du Congo) sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

17 décembre 2021

Le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, lors de sa seizième session qui s'est tenue du 13 au 18 décembre 2021, a décidé d'inscrire le 14 décembre dernier **la rumba congolaise** sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité grâce aux efforts conjugués de la République Démocratique du Congo, **présidée par Son Excellence Monsieur Felix TSHISEKEDI TSHILOMBO (Président en exercice de l'Union africaine)** et la République du Congo, **Présidée par Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO (Président en exercice de la CEEAC)**, qui ont conjointement soumis la demande l'inscription de la Rumba congolaise sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), **Son Excellence Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO**, et le Représentant-Directeur du Bureau Régional de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à Yaoundé pour l'Afrique Centrale, **Mr. Salah Khaled**, saluent cette inscription qui assure une plus grande visibilité à ce genre musical dont l'histoire est déjà très riche. Le symbole de cette reconnaissance mondiale est davantage plus grand car elle intervient en cette année dédiée par l'Union africaine aux **Arts, à la culture et au patrimoine comme leviers pour construire l'Afrique que nous voulons**. Nous rendons un hommage tout particulier à la République démocratique du Congo et la République du Congo pour l'ensemble des importantes démarches entreprises avec l'assistance des autres États membres de la sous-région en vue de l'aboutissement de cette initiative culturelle phare, conjointement menée.

Nous saluons également tous les artistes qui ont contribués depuis des décennies à assurer l'affirmation de la rumba comme identité artistique des deux Congo, envahissant ainsi l'Afrique. Beaucoup des indépendances de nombreux pays africains sont célébrées aux rythmes et aux sons de la rumba congolaise portée par les divers orchestres et formations musicales. Actuellement, cette musique demeure un art populaire majeur dont l'originalité ne se conteste nullement au milieu d'autres courants musicaux.

Cette musique s'est aussi affirmée comme un des liens qui a su maintenir l'identité des peuples Kongo malgré les affres et les brisures de l'histoire, comme un art de vivre, un art de donner du sens à la vie, mais aussi l'expression

de la résilience des afro-descendants. Inscrire la Rumba sur la liste du patrimoine culturel immatériel revient à primer « un modèle de démarche créatrice » qui

va chercher son équivalent plastique dans son propre processus créateur. **A travers la Rumba, nous inscrivons au patrimoine mondiale l'histoire d'une population et d'une Région**, d'un fleuve et de ses villes alentours qui baignent dans une vie intense, conviviale, enivrante, aux couleurs éclatantes. Un monde où les mots et les sons vibrent aux rythmes entraînant de la rumba. Une telle initiative nous conduit inévitablement vers le rôle et la contribution de la Rumba, pour la promotion de la culture du Dialogue, la lutte contre les discriminations, de la promotion de la dignité humaine, et **la culture de la paix !**

La CEEAC et l'UNESCO réitèrent leur engagement à continuer à travailler étroitement avec l'ensemble des pays de l'Afrique centrale particulièrement pour l'inscription à l'avenir de nouveaux éléments sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et continuer à révéler au monde l'immense potentiel culturel de notre sous-région, tout en envisageant la révision et la reprogrammation de la stratégie régionale de promotion et développement de la culture en Afrique Centrale en cours de réalisation, au service des peuples, entièrement fondé sur la reconnaissance du génie créatif des peuples africains. Parallèlement, la CEEAC et l'UNESCO poursuivront la consolidation d'un programme conjoint avec un collectif d'acteurs culturels opérant en Afrique Centrale, et d'ailleurs.

Nota Bene : Pour l'Afrique centrale, la Rumba congolaise rejoint sur cette prestigieuse liste les **chants polyphoniques des pygmées Aka de Centrafrique** (2003) et **les tambours du Burundi** (2014), qui s'ajoutent aux douze sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondiale, et notamment : **Mbanza Kongo**, vestiges de la capitale de l'ancien Royaume du Kongo (2017) en Angola ; **la Réserve de faune du Dja** (1987) au Cameroun ; **le Trinational de la Sangha** *(2012) au Cameroun, Congo et en République centrafricaine ; **l'Ecosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda** (2007) **et le Parc national de l'Ivindo** (2021) au Gabon ; **le parc national du Manovo-Gounda St Floris** (1988) en République centrafricaine ; **Les parcs nationaux des Virunga** (1979), de Kahuzi-Biega (1980), de Garamba (1980), de Salonga (1984) et **la Reserve de faune a Okapis** (1996) en République démocratique du Congo ; **les Lacs d'Onianga (2012) et le Massif de l'Ennedi : Paysage naturel et culturel** (2016) au Tchad. Le Congo et la République Démocratique du Congo vantent également **trois villes sur le Réseau de villes créatives de l'UNESCO pour la music** (Brazzaville, Kinshasa) et **l'artisanat et arts populaires** (Lubumbashi).

La rumba congolaise est un genre musical et une danse populaire dans les zones urbaines de la République démocratique du Congo et la République du Congo. Généralement exécutée par un couple, il s'agit d'une forme d'expression multiculturelle originaire d'une ancienne danse appelée nkumba (« taille » en kikongo). La rumba est utilisée lors de célébrations et de jours de deuil, à la fois dans les espaces publics, privés et religieux. Elle est accompagnée par des orchestres, des chœurs, des danseurs et des musiciens solistes, qu'ils soient professionnels ou amateurs. Les femmes ont joué un rôle prépondérant dans l'élaboration de ce genre romantique et religieux. La tradition de la rumba congolaise est transmise aux jeunes générations via les clubs de quartier, les écoles de formation officielle et les organisations communautaires. La rumba joue également un rôle économique important, car la formation d'orchestres permet le développement d'une forme d'entrepreneuriat culturel visant à réduire la pauvreté. Elle est considérée comme une partie essentielle et représentative de l'identité du peuple des deux rives du fleuve Congo et de sa diaspora. Elle permet également la transmission de valeurs sociales et culturelles de la région, mais aussi la promotion d'une cohésion sociale, intergénérationnelle et solidaire.